

Le Sictom Ouest et l'Essor installent des composteurs à Monguilhem (mis à jour le 27.09.2023)

Pour appliquer la réglementation



Le Sictom Ouest et l'Essor installent des composteurs à Monguilhem (mis à jour le 27.09.2023)

Au 1er janvier 2024, les biodéchets ne seront plus collectés par le Sictom Ouest. C'est pour se conformer à cette réglementation, que Jean Ducéré, maire de Monguilhem, fait installer le 21 septembre 2023, une plateforme de compostage collectif.

Qu'est-ce qui est prévu par la réglementation ? Les foyers ayant un jardin pourront disposer d'un bac à compost (vendu 10 euros par le Sictom Ouest). Les autres devront déposer leurs biodéchets dans des bacs à compost collectifs installés dans des terrains communaux, des campings, des établissements scolaires, des résidences et autres terrains privés.

Bien entendu, les foyers disposant d'un jardin et ne pouvant pas ou ne voulant pas de composteur individuel, pourront utiliser les composteurs collectifs. Pour les recevoir, les communes doivent en faire la demande, sachant qu'elles doivent fournir des déchets verts broyés, destinés à couvrir chaque couche de déchets déposés. De plus, des référents désignés dans les villages doivent s'assurer de la bonne utilisation des composteurs et réparer les erreurs de tri éventuelles.

État actuel de l'équipement en composteurs collectifs

À ce jour, Laura Laboulais, du Sictom Ouest, et responsable de la création de la plateforme de compostage de Monguilhem, nous indique que, parmi les villages desservis par le Sictom Ouest dans les Communautés de communes du Bas-Armagnac (CCBA) et Armagnac-Adour (CCAA), seul Monguilhem a installé des composteurs collectifs (1). Mais plusieurs plateformes de compostage ont été installées dans des terrains privés : établissements scolaires, campings, résidences etc. Dix-huit dispositifs publics et privés sont déjà en activité sur le territoire du Sictom Ouest. Et plusieurs projets sont en cours.

Des composteurs collectifs à Monguilhem

La municipalité de Monguilhem fait donc installer le 21 septembre 2023 trois composteurs au bord d'une petite route, sur un terrain communal situé derrière l'église.

Le Sictom Ouest, représenté par Laura Laboulais, fournit de quoi construire trois composteurs et l'Établissement et service d'aide par le travail (Esat) l'Essor de Monguilhem fournit la main d'œuvre pour le montage.



Arrivée des enfants de l'école maternelle

Les enfants de l'école maternelle viennent et participent à la construction d'un composteur...qui leur sert ensuite de tambour !



Ça c'est un tambour !

Il y a trois composteurs spécialisés sur la plateforme



Étiquette du 1er composteur

Dans le premier composteur (étiquette verte) : déchets de fruits et légumes. « Pour l'instant », les déchets de viande et de poisson sont interdits. Après chaque dépôt, on met une couche de broyat conservé dans le 3e composteur.



Étiquette du 2e composteur

Dans le deuxième composteur (étiquette rouge) : le contenu du premier composteur y est versé quand celui-ci est plein.



Étiquette du 3e composteur

Dans le troisième composteur (étiquette marron) : on puise le broyat « matière sèche ».



Étiquette du 3e composteur

À noter que le Sictom Ouest fournit un seau pour y mettre les biodéchets à composter.



Laura Laboulais montre le seau

Précisions communiquées le 27 septembre par Laura Laboulais :

Voici ce que dit exactement la loi : Selon la circulaire du 10 janvier 2021 et l'article L 541-21-1 du Code de l'environnement, les producteurs de biodéchets (professionnels et particuliers) sont visés par l'obligation de tri à la source et de valorisation pour retour au sol. Dans le cadre de cette loi, le syndicat départemental Trigone et le Sictom Ouest ont donc choisi de proposer la solution du compostage individuel ou collectif.

Le développement du compostage individuel et collectif est une opération portée par Trigone en partenariat avec les différents Sictom du département, dont le Sictom Ouest. Ainsi, c'est Trigone qui finance les plateformes de compostage comme celle qui a été installée à Monguilhem, ainsi que les composteurs individuels. Le Sictom procède à la mise en place et au suivi des composteurs collectifs ainsi qu'à la distribution des composteurs individuels.

Les composteurs individuels sont distribués en échange d'une participation de 10 euros à Trigone.

(1) Aire-sur-l'Adour a sa propre plateforme à la Résidence Guillon ; bien que dans les Landes, cette ville est desservie par le Sictom Ouest.

Sur la photo du haut de page : les 3 composteurs sont en place avec tous les acteurs de leur installation.



Les éléments des 3 futurs composteurs



Laura Laboulais explique aux enfants ce qui se passe



Début du montage : pose des tringles



Pose des tringles



Un composteur presque terminé



Il manquait le couvercle



Montage d'un autre composteur



Finition



Les enfants participent



Transport à 2 d'un composteur vers son emplacement définitif